

Pratique De La Diplomatie Humanitaire Et Défis Sécuritaires En République Démocratique Du Congo

André-Didey EKELE LIMANGE

Doctorant, Enseignant et Chercheur en Relations Internationales de l'Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa/RDC

Auteur correspondant : André-Didey EKELE LIMANGE



Résumé : De manière minutieuse et objectivement nuancé, cette recherche qui s'affilie au domaine des relations internationales porte une analyse sur la mise œuvre de la diplomatie humanitaire de la République Démocratique du Congo dans un contexte de la crise sécuritaire ayant son impact dans la région des Grands Lacs. Suivant une approche géopolitique de la crise congolaise pour diverses raisons liées à la survie des acteurs impliqués, cette étude s'offre une lecture de la conduite de la politique étrangère de la RDC dans une vision de coopération avec les acteurs humanitaires.

Cependant, la pratique de la diplomatie humanitaire a conduit les acteurs humanitaires (les Etats, les Agences du système des Nations Unies, les Organisations Non Gouvernementales tant nationales qu'internationales, les bailleurs des fonds, la CICR, etc.) à travailler au côté du Gouvernement Congolais sur les questions de gestion et de protection des personnes déplacées, des réfugiés, des retournés et rapatriés.

Néanmoins, il se dégage des problèmes de gouvernance et d'approches, des pratiques qui ne favorisent pas de synergie pour une bonne gouvernance humanitaire. Certains de ces acteurs se comportent en électron libre et leurs activités échappent au contrôle de l'Etat. D'autres acteurs collaborent avec certains groupes rebelles sous œil impuissant des services de l'Etat Congolais. Cet état de chose contribue positivement à alimenter l'insécurité en RDC avec comme répercussion, la région de Grands Lacs Africains.

C'est ainsi que cette recherche apporte des amples informations sur la mise en œuvre de la diplomatie humanitaire de la RDC. Elle se conçoit comme un plaidoyer aux autorités congolaises, une discussion scientifique pour les chercheurs sur le secteur humanitaire qui a une portée non négligeable sur la crise sécuritaire en République Démocratique du Congo et dans la région. S'il faudrait repenser la paix et la stabilité de l'Etat Congolais avec comme impact la région de Grands Lacs Africains, il est d'une nécessité pointue de poser des jalons d'une part, sur le contrôle, suivi et évaluation des actions des acteurs humanitaires en RDC et d'autre part, sur le respect de la souveraineté de l'Etat par ces acteurs.

Mots clés : Pratique De La Diplomatie Humanitaire, Défis Sécuritaires, République Démocratique Du Congo.

INTRODUCTION

La charpente étatique des Etats africains souffre bien souvent de faiblesses structurelles qui conduisent à remettre en question la fonction régalienne de l'Etat comme monopole de la violence légitime. Il se constate en Afrique que certains Etats ne sont pas prêt à assurer leur propre sécurité (Ekele, A-D., 2023) Les insuffisances de gouvernance exposent les Etats à des différentes crises d'ordre politique, économique, sécuritaire, mais surtout humanitaire.

Le constat de la situation sécuritaire et de la gouvernance politique en République Démocratique du Congo, reste catastrophique et démontre l'incapacité de l'Etat à répondre promptement et efficacement aux différents problèmes qui guettent le pays (Elika, F., 2013). La souveraineté étatique elle-même n'est pas valablement défendue par les dirigeants congolais qui ont comme référence politique de « système imposé généralement par l'occident ou alors une imbrication de système qui ne puisse être ni occidentale ni africain traditionnel encore moins africain moderne ».

Le déficit de gouvernance et de leadership, les faiblesses de la machine de l'Etat Congolais, que ce soit au niveau de légitimité politique, d'efficacité et d'effectivité de la gouvernance administrative, et pire, surtout au niveau sécuritaire, tout cela a facilité les crises internes, et l'invasion étrangère du territoire congolais et l'infiltration-subjugation des institutions de l'Etat (Kiana, N., 2014).

La RDC signataire des Conventions et accords régionaux et internationaux (la convention de Kampala, le pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs africains, le cadre de Sendai, l'accord cadre d'Addis-Abeba, etc.) et ayant pris part au Sommet mondial Humanitaire sur la « *Localisation de l'aide humanitaire* », est tenu aux devoirs et obligations de fournir aux personnes déplacées, réfugiés et retournés dans la plus large mesure possible l'assistance humanitaire, celle-ci est appuyée par les acteurs humanitaires sous la coordination du Bureau Humanitaire des Nations Unies « OCHA ».

Il sera question dans les lignes qui suivent de démontrer en quoi consiste la pratique de la diplomatie humanitaire en RDC et quelle est la portée du secteur humanitaire sur la crise sécuritaire au Congo et dans la région des Grands Lacs Africains.

De manière anticipative, la pratique de la diplomatie humanitaire de l'Etat Congolais a consisté à la promotion des intérêts et des objectifs humanitaires face à la crise sécuritaire et humanitaire aiguës que traverse le pays, en utilisant les canaux diplomatiques, tels que les Ambassades, les ministères des affaires étrangères, les organismes gouvernementaux, les organisations régionales et internationales, ainsi que les Organisations Non Gouvernementales Internationales.

Ensuite, le secteur humanitaire a une portée non négligeable dans la crise sécuritaire de l'Etat Congolais du fait qu'il se dégagerait des problèmes de gouvernance et d'approches, des pratiques qui ne favoriseraient pas de synergie pour une bonne gouvernance humanitaire. Certains des acteurs humanitaires se comportent en électron libre et leurs activités échappent au contrôle de l'Etat. D'autres acteurs collaborent avec certains groupes rebelles sous l'œil impuissant des services de l'Etat Congolais. Cet état de chose contribue positivement à alimenter l'insécurité en RDC avec comme répercussion, la région de Grands Lacs Africains.

MILIEU ET METHODOLOGIE

Milieu

Cette étude concerne essentiellement la République Démocratique du Congo et présente les différents mouvements des déplacés internes dans le territoire congolais ainsi que les retournés de la région des Grands Lacs Africains.

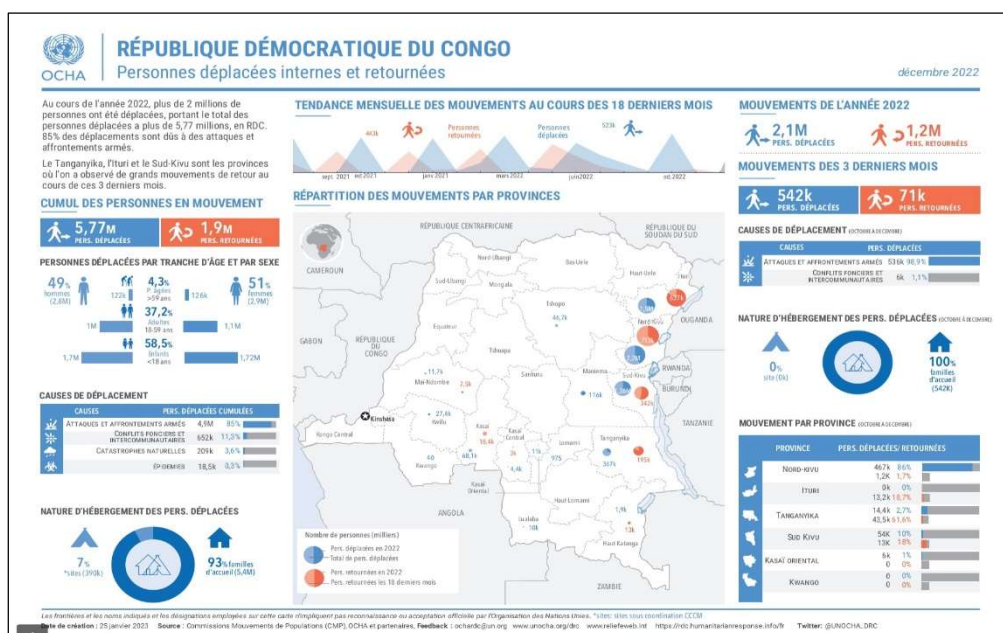


Figure 1. Mouvements des populations en République Démocratique du Congo et dans la Région de Grand Lacs Africains

Comme vous pouvez bien le constater sur la carte ci-dessus, la partie orientale du pays est en proie à la crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. Sur le sol Congolais, il y a des millions de déplacés internes qui fuient les atrocités au Nord et Sud Kivu. D'autre part, il se constate un nombre important des populations retournées en RDC ainsi que dans certains pays de la région des Grands Lacs (Rwanda, Ouganda, Burundi et République Centrafricaine). La région est devenue le théâtre des conflits armés persistants et le socle même de l'activité humanitaire dans le cadre de la solidarité internationale.

Méthode et Techniques

La présente recherche recourt principalement à la méthode « *géopolitique* », appuyée par les techniques d'observation participante et documentaire. La démarche géopolitique offre une grille de lecture qui nous permet de repérer, identifier les acteurs et leurs motivations (Lacoste, Y.,2003), analyser l'impact de la crise sécuritaire et humanitaire en RDC et dans la région. Les motivations des acteurs étatiques et dérivés dans le complot de l'explosion de la RDC et la problématique du rôle que devrait jouer la RDC dans les concerts des nations.

Pour la récolte des données adaptées, nous avons eu recours à la technique « documentaire ». La recherche documentaire est une stratégie de recherche qui consiste à l'ensemble des étapes permettant de chercher, identifier et trouver des documents relatifs à un sujet d'étude. Elle consiste à utiliser des ensembles de données « secondaires ». Quant à l'observation participante, l'observateur est également un participant au cas étudié (Michel Beaud, 2006). Le chercheur accède directement aux informations requises en observant directement le comportement des personnes cibles, sans les enquêter, ni les orienter, ou les conseiller (Luboya, 2019).

Résumé graphique de la méthodologie de recherche

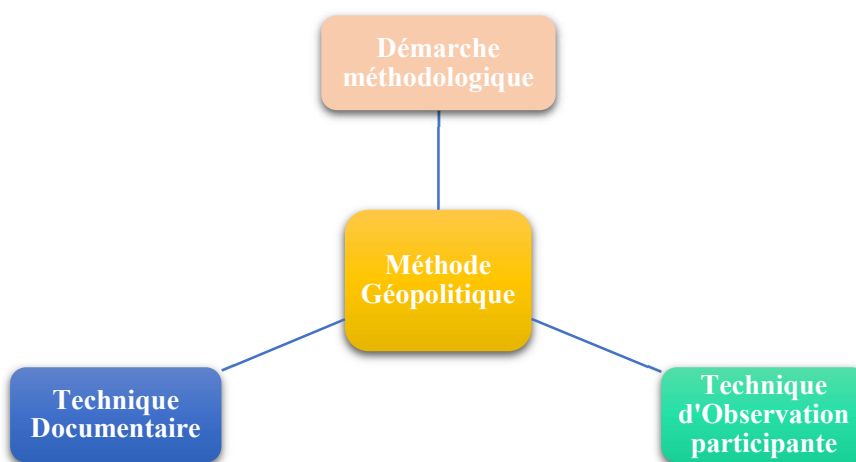


Figure 2. Résumé graphique de la méthodologie de recherche

RESULTATS ET DISCUSSION

Contexte de la crise sécuritaire et humanitaire de la RDC

Situation sécuritaire de la RDC

L'insécurité est un problème récurrent en RDC, le pays n'ayant plus connu la stabilité depuis la fin des années 1990. Dans l'est du pays, les forces de sécurité congolaises sont toujours aux prises avec de nombreux groupes armés. Les exactions contre les populations civiles, commises aussi bien par les groupes rebelles que par les forces de sécurité elles-mêmes, sont récurrentes. La faiblesse des institutions étatiques, prégnante sur tout le territoire national, participe de cette fragilité rendant les risques de débordements constants. Les groupes armés se sont fragmentés et sont en forte augmentation dans la partie orientale du pays (Lejeune, G. 2003).

Cette situation ne pourrait naturellement laisser indifférente n'importe quelle personne qui s'intéresserait à ce pays de l'Afrique centrale en général et des congolais en particulier. La situation remonte depuis le génocide Rwandais de 1994 (Biyoya, Makutu, P., 2015). Ce génocide a créé une crise humanitaire dans la sous-région et a directement impliqué la République Démocratique du Congo car il y a eu des Rwandais qui se sont réfugiés sur son territoire national.

Depuis plus de deux décennies, il est à souligner que les conflits armés récurrents, les crises humanitaires ainsi que d'autres fléaux sont en recrudescence en RDC occasionnant des frustrations et rébellion, la pauvreté, le chômage, la crise sécuritaire et d'énormes pertes en vies humaines (Onana, C., 2023). Des millions des déplacés, des réfugiés, des refoulés et des dégâts matériels importants qui viennent exacerber les conditions de vie des populations déjà précaires. Il faut noter cependant, l'incapacité de l'Etat Congolais à surmonter ces problèmes donnant ainsi l'accès à la création de plus d'une centaine des groupes armés dans sa partie orientale à l'instar du M23 qui occupe à ce jour le territoire de Bunagana dans la province de l'Ituri et plusieurs localités dans la province du Nord-Kivu.

Selon UNHCR (OCHA-RDC, 2025), la RDC vit l'une des situations humanitaires les plus complexes du monde, avec de multiples conflits touchant plusieurs parties de son territoire. La fin d'une guerre civile longue et coûteuse a eu lieu en 2003, mais depuis lors le pays a été témoin de vagues de combats sporadiques, en particulier dans l'est de la RDC. Les régions les plus touchées par les conflits sont les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, de Maniema, de Tanganyika, etc. Dans la province d'Ituri, auparavant pacifique, la violence a considérablement augmenté depuis 2017 à nos jours.

En titre illustratif, il nous souviendra de l'assassinat en 2021 de l'Ambassadeur Italien, monsieur Luca Attanasio, après que le convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies soit attaqué près de Goma dans la province du Nord-Kivu.

La crise sécuritaire en RDC occasionne des mouvements des populations à l'interne et dans la région des Grands Lacs. Les causes de ces mouvements des populations sont notamment : les attaques et affrontements armés, les catastrophes naturelles et les conflits fonciers, et intercommunautaires.

Résumé graphique de causes des mouvements des populations à l'Est de la RDC

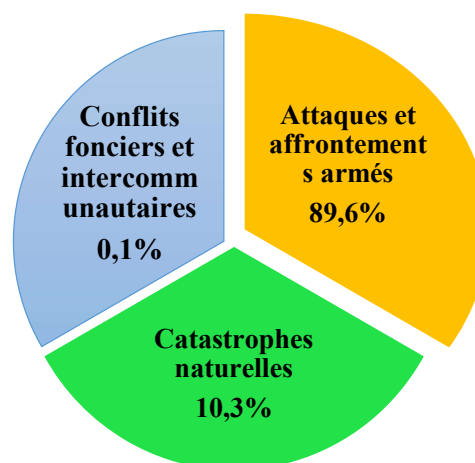


Figure 3. Répartition en % des causes des mouvements des populations

Il se dégage dans la figure 3 que depuis le début de l'année 2025, plus de 5,8 millions de personnes se sont nouvellement déplacées à l'Est de la RDC et 3,7 millions de retournées provenances des Etats de la région des Grands Lacs Africains. La partie orientale du pays est considérée comme le théâtre des conflits armés persistants dont les besoins humanitaires restent impressionnants.

Situation humanitaire de la RDC

La République Démocratique du Congo est reconnue, non seulement à cause de ses potentialités, comme un scandale géologique mais aussi comme théâtre d'un éventail impressionnant des situations humanitaires causées par les catastrophes naturelles, les conflits armés récurrents, les troubles internes, occasionnant les déplacements des populations, fragilisant davantage toute initiative de développement et mettant en danger la santé et la vie des populations de manière quasi permanente.

En RDC, il se dégage qu'il y a des catastrophes naturelles et autres calamités causées par l'homme sont en recrudescence dans notre pays occasionnant d'énormes pertes en vies humaines, des millions des déplacés, des réfugiés, des refoulés et des dégâts matériels importants qui viennent exacerber les conditions de vie des populations pourtant déjà précaires. La population de la RDC n'a vécu qu'au rythme des urgences résultant des troubles sociopolitiques, de guerres et des catastrophes naturelles.

Plusieurs faits saillants marquent la situation humanitaire : conflits armés, violence renouvelée et tensions intercommunautaires ; nouvelles vagues de mouvements de population ; éclosions de maladies ; et une augmentation importante de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire (OCHA-RDC, 2024).

La RDC est un pays en proie aux catastrophes naturelles, conflits armés et intercommunautaires, elle accuse un profil humanitaire très préoccupant, dont sa réponse nécessite des gros moyens. Face à plusieurs défis humanitaires dont elle fait face, plusieurs intervenants étatique et non étatique, viennent en appui aux actions du gouvernement dans le cadre du partenariat public-privé en vue d'apporter la réponse aux populations vulnérables.

Les actions de solidarité en faveur des populations victimes et affectées par les catastrophes et situations d'urgence sont menées en partenariat avec les acteurs de différents horizons dans la vision du partenariat public-privé avec des approches qui impliquent le Gouvernement, les bailleurs des fonds, les institutions intergouvernementales internationales et régionales, les organisations non gouvernementales internationales et nationales ainsi que des privés (Alles, D., 2022). La capitalisation des apports des uns et des autres est au cœur de la coopération pour l'amélioration de l'assistance humanitaire et le relèvement des victimes et communautés affectées par les catastrophes et situations d'urgence.

C'est pourquoi, la réglementation du secteur humanitaire est codifiée sur base du Droit International Humanitaire (DIH), des conventions et traités opposables à tous les Etats. Sur le plan international, l'Organisation des Nations Unies à travers de la résolution 46/182 de l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît à chaque Etat la responsabilité au premier chef, et l'obligation de prendre soin des victimes des catastrophes et autres urgences qui surviennent sur son territoire, ainsi que le rôle premier d'initier, d'organiser et de coordonner l'assistance humanitaire (CNPDI, 2014).

En dépit de l'absence d'une politique explicite, des actions appréciables sont menées sur terrain à chaque fois que les crises humanitaires sont déclarées dans un lieu comme dans un autre, fruit de l'engagement du Gouvernement Congolais ainsi que des efforts louables de ses partenaires des Nations Unies, des coopérations bilatérales et des Organisations tant internationales que locales. Cependant, lesdites actions ne parviennent pas à résoudre ou à donner une réponse satisfaisante à la crise humanitaire déclarée en ce qu'elles se limitent à apporter seulement une assistance humanitaire d'urgence aux victimes ou aux sinistrés.

En outre, le contexte politique sous-régional dans la région des Grands Lacs continue d'influencer la situation en République Démocratique du Congo. Des troubles en République centrafricaine et au Sud-soudan ont provoqué selon le Plan de réponse humanitaire, un afflux de plus de 42 000 réfugiés dans le nord de la RDC en début de l'année 2021, en particulier dans le Nord-Ubangi et le Bas-Uele.

De la Coordination des acteurs humanitaires et de leurs interventions en RDC

Dans le souci d'assurer une meilleure collaboration dans ce secteur, le Premier Ministre a signé un Décret portant création et mise en place d'un cadre national de concertation humanitaire (CNCH). Le cadre de concertation humanitaire en RDC est défini par le Décret 1/008 du 23 Janvier 2013 est une plateforme d'échange d'informations entre le Gouvernement et l'équipe humanitaire pays (CNCH, 2013).

Il s'agit d'une structure de concertation permanente qui a pour but d'établir des liens réguliers entre le Gouvernement et l'équipe humanitaire en vue de l'instauration d'un climat de confiance entre les différentes parties et pour assurer une bonne synergie des efforts d'une bonne mise en œuvre des actions humanitaires en RDC.

Fort est de constater que, ce cadre ne fonctionne pas correctement et mérite donc, d'être redynamisé en vue d'atteindre les objectifs assignés par le Gouvernement Congolais.

De la pratique de la Diplomatie Humanitaire de l'Etat Congolais

Notons cependant que la diplomatie humanitaire est une branche de la « Diplomatie » qui désigne toutes les activités de négociation entreprises auprès des gouvernements, des organisations ou des personnalités afin d'intervenir de manière sécurisée et neutre dans un contexte où l'humanité est en péril. Elle a également pour vocation de persuader les décideurs et les leaders d'opinion d'agir, en toutes circonstances, dans le respect des principes fondamentaux des droits humains.

En effet, il y a deux principales conceptions qui s'opposent. Une *conception restrictive* qui considère que ces activités sont l'apanage des organisations privées dites « humanitaires » (Balzacq, T., et al., 2018) et de certains organes de l'Organisation des Nations Unies. Une *conception extensive* considère que les organisations humanitaires, les personnalités, les États ou les organisations internationales pratiquent une diplomatie humanitaire à partir du moment où leurs actes visent la préservation de la dignité humaine.

Aux côtés du CICR, des ONG et des diplomates d'États, l'ONU est un acteur incontournable de la diplomatie humanitaire contemporaine. Son action s'articule autour de quatre axes : les crises humanitaires (catastrophes naturelles et conflits armés), le secours des victimes, la protection des personnes vulnérables et la prévention des crises.

De la diplomatie humanitaire de la RDC

La RDC mène une diplomatie en collaborant et coopérant avec les agences humanitaires, les organisations sous-régionales et internationales ainsi que les bailleurs de fonds compétents en matière d'assistance aux réfugiés, aux victimes de la guerre et des catastrophes naturelles, aux déplacés et autres populations vulnérables en cas de crise humanitaire.

De cet appui, le système humanitaire en place présente des limites car, il n'est ni proactif et moins encore flexible au principe de la « *localisation de l'aide humanitaire* » dont celui-ci a pour finalité l'atteinte des objectifs de mise œuvre des actions humanitaires par les acteurs locaux. Dans le cadre la mise œuvre de la diplomatie humanitaire, les acteurs humanitaires procèdent à la production d'un aperçu des besoins humanitaires qui débouche par une planification pour un Plan de réponse humanitaire répondant à la crise et adopté par le Gouvernement Congolais dont ces acteurs évoluent sous la coordination du OCHA.

Cependant, sur base de cette coordination, l'Etat Congolais et le Bureau de coordinations des Nations Unies sur les Actions humanitaires mènent à l'international un plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès des Etats, les OI, les bailleurs de fonds, etc. dans le cadre de l'accord du « *Grand Bargain* ».

Le Plan de réponse humanitaire de 2025 de la RDC a indiqué que le pays a besoin de 2,6 milliards de dollars pour permettre aux Agences des Nations Unies et aux ONG nationales et internationales de fournir une assistance à 8,7 millions de personnes ciblées, nonobstant le niveau du besoin humanitaire qui couvre un nombre important des personnes vulnérables, soit 25,4 millions des personnes (OCHA-RDC, 2024).

Les Agences du système des Nations Unies appuient la politique nationale des actions humanitaires selon leurs mandats spécifiques et dans leurs domaines d'expertises, dans le respect des conventions et accords qui impliquent la RDC (OCHA-RDC, 2025). A titre exemplatif, l'Union Européenne en 2025 a allouée deux cents milles euro d'aide humanitaire pour soutenir les réfugiés en RDC.

Il est nécessaire de souligner qu'il se pose un problème d'espace humanitaire libre de mouvement pour les acteurs locaux tout comme internationaux. Comme cela a été précisé lors du plaidoyer au siège de l'Union Européenne en octobre 2025, le Président de la plateforme humanitaire dénommée « CONAFOHD » avait mis en lumière la gravité de la situation humanitaire et sécuritaire dans l'Est de la RDC. Dans le contexte actuel, les acteurs locaux jouent un rôle vital pour assurer la continuité de l'aide humanitaire, alors que certains acteurs internationaux font face à des restrictions sécuritaires qui limitent leur présence dans les zones instables.

De la participation de la RDC au Sommet Mondial Humanitaire

En 2016, s'est tenu à Istanbul en Turquie, le Sommet Mondial Humanitaire (SMH) auquel le gouvernement de la RDC a pris une part active. Au cours de ce Sommet, après avoir constaté les limites que présente le système des interventions humanitaires en place, les parties prenantes se sont accordées pour un système humanitaire proactif, flexible basée sur la « *localisation de l'aide* ». Une approche qui consiste à accroître l'investissement international et l'implication des acteurs nationaux et locaux dans l'acheminement l'aide humanitaire aux communautés dans le besoin.

En effet, en 2023, la plateforme Conseil National des Fora des ONG Humanitaires et de Développement, en sigle CONAFOHD, a organisé dans la ville de Bukavu, le Premier Symposium National sur la localisation de l'aide sous le thème : « *D'Istanbul à Bukavu : De la théorie à l'action* » (CONAFOHD, 2023). L'objectif de l'évènement était celui de faire un état des lieux, partager les expériences, harmoniser les connaissances et la compréhension de toutes les parties prenantes sur la localisation de l'aide en RDC.

Au cours du symposium précité, le Gouvernement Congolais, les acteurs humanitaires (nationaux et internationaux) se sont convenus que « la localisation est un processus collectif, impliquant différentes parties prenantes à partir d'une analyse

commune de contexte, qui aboutit à la mise en place d'un ensemble des mécanismes et moyens pour renforcer, dans le respect des principes humanitaires le rôle des acteurs locaux pour qu'ils soient au premier plan de l'action humanitaire, dans le but de prévenir les crises et catastrophes, et de la rendre (réponse) plus rapide, adaptée aux besoins des communautés et d'étendre sa portée vers le Nexus : Humanitaire, Paix et Développement». De cette compréhension commune découle la nécessité de placer la communauté affectée au centre de tous les aspects de la réponse humanitaire.

Ensuite, le « Grand Bargain » (2016), lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016, est un accord unique entre les plus grands donateurs et agences humanitaires qui se sont engagés à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'action humanitaire. Il est destiné à compléter les efforts visant à réduire les besoins et à élargir la base de ressources disponibles pour renforcer la collaboration et la confiance entre les acteurs humanitaires.

La réalisation du Grand Bargain nécessite une série de changements dans la façon de travailler des donateurs et des organisations humanitaires qui pourraient fournir des ressources supplémentaires aux personnes nécessitant une aide humanitaire. Ces changements comprennent la préparation de programmes de transfert monétaire, davantage de financement à destination des intervenants nationaux et locaux, l'amélioration de la transparence et la réduction de procédures bureaucratiques grâce à des exigences harmonisées en matière de rapports.

Il se constate dans la pratique de la diplomatie humanitaire en RDC, le non-respect par certains acteurs, des engagements pris lors de ce sommet y compris celui du Grand Bargain sur la transparence et le respect de la souveraineté de l'État ainsi que de son intégrité territoriale. Ensuite, le contexte de conflit armé empêche aux acteurs d'apporter de l'aide aux zones affectées par les conflits armés et fort malheureusement, malgré cet état de chose, certains partenaires internationaux s'investissent pour que l'aide ne puisse atteindre en cent pour cent les communautés affectées, suivant le baromètre du CONAFOHD.

Défis sécuritaires et humanitaires de la RDC

Il n'est un secret pour personne de reconnaître que les turbulences qui secouent régulièrement la région des Grands Lacs ont pour cible, la RDC à cause de son immense territoire doté de fabuleuse ressources naturelles de toutes sortes tant au sol que dans le sous-sol, ressources convoitées, imparfaitement jusque-là par les grandes puissances occidentales à leurs profits. Celles-ci tiennent à conserver leurs intérêts acquis même si c'est au détriment du peuple congolais (Cappelaere, P., 2011).

Notons que la pratique de la diplomatie humanitaire conduit les acteurs humanitaires à travailler au côté du Gouvernement Congolais sur les questions de gestion et de protection des personnes déplacées, des réfugiés et rapatriés. Ils se posent des problèmes de gouvernance et d'approches, des pratiques qui ne favorisent pas de synergie pour une bonne gouvernance humanitaire. Cet état de chose contribue positivement à alimenter l'insécurité à la partie orientale de la RDC.

La 150^{ème} réunion du Conseil des ministres, en 2023, fait remarquer que le Président de la République Démocratique du Congo a été saisi par plusieurs rapports qui renseignent une certaine dérive sécuritaire dans le chef de certaines organisations humanitaires opérant en République Démocratique du Congo. Selon le compte-rendu, il y a matière à relever qu'il est inadmissible qu'il existe des connexions anormales soit dans les sources de financement, soit dans la supervision de certaines ONG par du personnel expatrié ayant un passé militaire ou paramilitaire, qui donne matière à une suspicion légitime quant aux risques réels que certaines ONG, sous couvert d'activités humanitaires, s'adonnent ou contribuent à des actions de subversion sur le territoire national (Rapport du Conseil des Ministres, 2023). Cet aspect dimensionnel alimente les conflits et pérennise la crise sécuritaire en RDC et dans la région.

Il se constate une forte présence des Acteurs humanitaires uniquement à l'Est de la RDC, plus précisément dans les Nord-Kivu et Sud-Kivu, dont les résultats de leurs interventions sont mitigés. De ce fait, la préoccupation est celle de savoir si les objectifs communiqués et poursuivis sont conformes à la vision humanitaire.

C'est ainsi, les principes directeurs des Nations Unies de 1991 pour l'aide humanitaire et les situations de conflit armé font explicitement référence au principe du consentement de l'État à l'aide humanitaire et au respect de la souveraineté de l'État, de son intégrité territoriale et de son unité nationale (Bouchet-Saulnier, F., 2013).

Proposition d'un modèle théorique et opérationnel de la diplomatie humanitaire adaptée au contexte de la République Démocratique du Congo

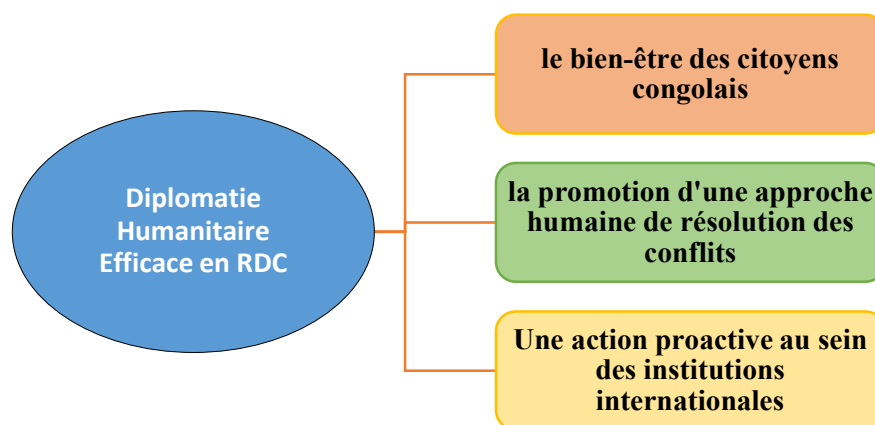


Figure 3. Modèle théorique et opérationnel pour une diplomatie humanitaire adaptée au contexte Congolais

Comme l'indique clairement la figure ci-dessus, qu'au regard des résultats obtenus par cette étude, une diplomatie humanitaire efficace adaptée au contexte de la RDC et de la Région des Grands Lacs Africains, doit reposer sur trois aspects essentiels à savoir : le bien-être des citoyens congolais ; la promotion d'une approche humaine de la résolution des conflits et une action proactive au sein des institutions internationales.

Dans le contexte opérationnel, l'Etat Congolais doit efficacement contrôler, suivre et évaluer sans complaisance les activités des acteurs humanitaires sur terrain et insister sur le respect de la souveraineté de l'Etat pour l'efficacité de l'aide humanitaire destinée aux communautés locales. D'où, l'effectivité de la pratique sur la localisation de l'aide humanitaire en RDC pour atténuer la crise humanitaire et favoriser un climat de paix dans la région.

CONCLUSION

En survolant tout ce que nous venons de décrire, tout compte fait, le secteur humanitaire a une portée non négligeable sur la crise sécuritaire en République Démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs Africains. Il est impérieux de souligner que la pratique de la diplomatie humanitaire au Congo pose énormément problème pour des raisons de gouvernance (contrôle, suivi et évaluation des actions des acteurs posés sur terrain) et de collaboration avec les acteurs humanitaires qui viennent en appui aux actions du Gouvernement Congolais. Il est sans doute de relever que l'Etat Congolais n'a pas le monopole du contrôle des certaines actions menées par les acteurs humanitaires.

De la pratique de cette diplomatie, il s'est dégagé des problèmes de gouvernance et d'approches, des pratiques qui ne favorisent pas de synergie pour une bonne gouvernance humanitaire. Certains de ces acteurs se comportent en électron libre et leurs activités échappent au contrôle de l'Etat. Suivant les différents rapports, d'autres acteurs collaborent avec certains groupes rebelles sous œil impuissant des services de l'Etat Congolais. Cet état de chose contribue positivement à alimenter l'insécurité au Congo avec comme répercussion, la région de Grands Lacs Africains.

L'Etat Congolais devrait développer une diplomatie humanitaire basé sur les trois principes notamment le bien-être des citoyens congolais ; la promotion d'une approche humaine de la résolution des conflits et une action proactive au sein des institutions internationales.

Le Gouvernement Congolais est censé relever les défis sur la sécurité de son territoire et faire un diagnostic sur les mécanismes de coopération avec les acteurs humanitaires dans la réponse humanitaire et dans la résolution des conflits. Face aux défis persistants qui caractérisent notre système humanitaire, notamment l'accès limité aux financements, les défaillances dans la coordination, la non-maîtrise des actions des acteurs humanitaires, il est indubitablement important de penser à l'efficacité de la gouvernance du système humanitaire dans une approche de « paix, humanitaire et développement » d'où l'approche « Nexus ». L'Etat Congolais est appelé à jouer essentiellement son rôle de moteur dans la mise en place d'un cadre légal pour l'action humanitaire qui explorera des modèles de financement adaptés, le contrôle et suivi des interventions et intervenants humanitaires, et enfin examinera comment « réinventer le système humanitaire en RDC » à travers un « Reset à la congolaise ».

Rappelons pour chuter que, s'il faudrait repenser la paix et la stabilité de l'Etat Congolais avec comme impact la région de Grands Lacs Africains, il est d'une nécessité pointue au gouvernement de la RDC de s'organiser sur les plans politique, diplomatico-stratégique et économique. Dans le cadre des actions humanitaires et les situations de conflit armé, les acteurs humanitaires doivent explicitement faire référence au principe du consentement de l'État Congolais à l'aide humanitaire et au respect de la souveraineté de celui-ci, de son intégrité territoriale et de son unité nationale.

Références

- [1]. Accord unique entre les plus grands donateurs et Agences Humanitaires "Grand Bargain" gbsecretariat@un.org. (2016).
- [2]. Alles, D. et al (2022), « *Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement* », in vers Relations Internationales, Paris.
- [3]. Balzacq, T., Ramel, F. et al. (2018), *Manuel de diplomatie*, Paris, Ed. Sciences Po : Les Presses,
- [4]. Beaud Michel (2006), *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire*, Paris, Nouvelle Edition : La Découverte.
- [5]. Biyoya Makutu, P. (2015), *Diplomatie congolaise régionale : Nouveaux fondements, défis et enjeux*, Paris, Ed. L'Harmattan.
- [6]. Bouchet-Saulnier, F., (2013), *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Paris, Edition nouvelle : La Découverte.
- [7]. Cadre normatif pour la protection des déplacés internes, Task Team on learning, Global Protection Cluster (2014).
- [8]. Cappelaere, P. (2011), *La coopération régionale, une politique de prévention des conflits dans les Grands Lacs*, Paris, Ed. L'Harmattan.
- [9]. CONAFOHD (2023), *Rapport du 1^{er} symposium humanitaire en RDC sous le thème : « D'Istanbul à Bukavu : De la théorie à l'action »*, Bukavu.
- [10]. Ekele Limange, A-D., (2023), *Capacités de puissance de l'Etat face à l'application de sa politique étrangère : enjeux et perspectives pour l'émergence de la RDC*, Mémoire de DEA en Relations Internationales, UPN, Kinshasa.
- [11]. Elik, F., (2013), *La mondialisation de l'insécurité dans la région des Grands Lacs*, Thèse de doctorat en Relations Internationales, UPN, Kinshasa.
- [12]. Kiana Nsiabar, H., (2014), *Analyse et mise en évidence de la conception rwandaise des conflits à l'Est de la RDC*, Thèse de doctorat en Relations Internationales, Université de Liège, Liège.
- [13]. Lacoste, Y. (2003), *De la géopolitique aux paysages, Dictionnaire de la géographie*, Paris, Editions Armand Colin.
- [14]. Lejeune, G. (2003), « Réflexions sur quelques enjeux politiques de l'Afrique des Grands Lacs », in *Tiers Monde*, Tome 27, n°106.

-
- [15]. Luboya, C. (2019), *Méthode de recherche en sciences de gestion*, Kinshasa, UPN-GEEOT, Inédit.
- [16]. Nye, J. (2004), « Soft power : the means to success in world politics », Public Affairs, vol.1(2), Washington.
- [17]. OCHA-RDC, (2025) « *Rapport sur la crise humanitaire en RDC* », <https://www.unocha.org/drc>
- [18]. OCHA-RDC, (2024) « *Plan de réponse humanitaire de la République Démocratique du Congo* », Kinshasa-RDC.
- [19]. OCHA-RDC, (2024) « *Aperçu des besoins humanitaires de la République Démocratique du Congo* », Kinshasa-RDC.
- [20]. Onana Charles, (2023), *Holocauste au Congo : l'omerta de la communauté internationale*, Paris, Ed. L'Artilleur.
- [21]. République Démocratique du Congo, Décret n°1/008 portant création et mise en place d'un Cadre National de Concertation Humanitaire (CNCH) du 23 Janvier 2013.
- [22]. République Démocratique du Congo, Ministère de la Communication et Médias, Compte-rendu de la 150^{ème} réunion du Conseil des Ministres, Vendredi 21 juillet 2023.